

Liberté Égalité Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 23 U2015

date de dépôt : 10 Août 2023

demandeur: Mr LAGARRIGUE Pascal

pour : Création centrale photolvoltaïque 36Kwc-90 panneaux monocristallins de 400Wc-170 m2 adresse terrain : 102 Impasse de Garlatières

à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelles: C589

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron Affaire suivie par : Nathalie PEROU 05 81 19 62 30

CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE délivré par le Maire au nom de l'État

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Mr LAGARRIGUE Pascal enregistrée sous le numéro **DP 012 210 23 U2015** pour le projet ci-dessus référencé **avant le 19 Septembre 2023.**

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 19 Septembre 2023

Le maire, Christophe DEGA

